

Rapport des actions entreprises dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives sur la gestion de la Commune de Saint-Chinian de 2014 à 2019
CRC Occitanie / Commune de Saint-Chinian

En jaune : Réponses ROD1 – CRC Occitanie / Commune de Saint-Chinian

En vert : Réponses du débat du 21/01/2022

En bleu : Actions entreprises depuis le débat du 21/01/2022

SYNTHÈSE.....4

Un défaut d'attractivité

- La population Saint Chinianais en 2021 est estimée à :

Nom de la commune	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
Saint-Chinian	1 697	34	1 731

En tant que centre bourg nous accueillons 40 enfants de maternelle, 60 enfants d'élémentaire et 80 adolescents des communes voisines et dont les familles fréquentent la commune.

Les communes concernées sont Berlou, Prades-sur-Vernazobre, Pierrerue-Combejean, Assignan, Villespassans, Babeau-Bouldoux, Ferrières-Poussarou, Pardailhan et Saint-Jean de Minervois (Pour un total de plus de 3000 habitants).

Lieux de résidence des élèves scolarisés en Ecole Primaire			
Communes	Maternelle	Elémentaire	TOTAUX
Saint-Chinian	43	90	133
Assignan	5	7	12
Villespassans	7	10	17
Babeau-Bouldoux	8	12	20
Prades-sur-Vernazobres	6	11	17
Berlou	2	0	2
Pierrerue	4	11	15
Pardailhan	2	3	5
Ferrières-Poussarou	1	2	3
Cébazan	1	1	2
La Redorte	1	0	1

Lieux de résidence des élèves scolarisés au Collège de Saint-Chinian	
Saint-Chinian	77
Babeau-Bouldoux	14
Cébazan	21
Prades-sur-Vernazobres	11
Villespassans	11
Pierrerue	8
Pardailhan	5
Assignan	3
Ferrières-Poussarou	3
Berlou	2
Saint-Jean-de-Minervois	1

- La stratégie de rénovation des logements anciens du centre-bourg fait partie d'un des axes de PVD avec la mobilité. Dans ce contexte, je vous rappelle notre engagement dans une démarche de reconquête du centre-bourg de Saint Chinian via, notamment, le programme « Petites Villes de Demain » et le programme « Bourgs centres Occitanie Pyrénées-Méditerranée ».

La commune de Saint-Chinian a été choisie dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » en collaboration avec la Communauté des Communes Sud Hérault et a signé une convention avec les partenaires institutionnels (Délibération 2021-037). Un chef de projet a été recruté par la CCSH et mis à disposition à Saint-Chinian. Il est en charge de l'étude des projets de la commune concernant des objectifs précis du programme. Il s'agit d'un signe fort d'un partenariat avec cet EPCI.

Population municipale – Données INSEE 2023 : 1704 habitants

Recensement de la population qui débute cette année avec une campagne de collecte du 19 janvier 18 février 2023.

La commune a lancé l'étude urbaine dans le cadre de sa labélisation « Petites Villes de Demain « PVD » et la convention cadre valant ORT de Saint-Chinian a été signée le 11 janvier 2023 en présence notamment du Sous-Préfet, de la Représentante du Conseil Régional, du Président de la Communauté des Communes Sud-Hérault, du Président du PHLV, du représentant de la Banque des Territoires et du représentant du CAUE.

La pré-candidature « Bourg centre Occitanie Pyrénées-Méditerranée » a été déposée. Le dossier de candidature le sera courant 2023.

Dans le dossier au TA n°1903798-1 Préfecture de l'Hérault/Commune de Saint-Chinian, le juge en date du 29 octobre 2020 a décidé dans son article 1^{er} que la délibération du 13/02/2019 du conseil de la Communauté des Communes Sud-Hérault était annulée en tant seulement qu'elle crée la zone 1AU-1 des Poujols-Bas.

Actuellement un PLUi est en cours de finalisation par le service d'urbanisme Sud-Hérault.

- Le transfert de la ZAC est en cours avec la communauté des communes. Des problèmes importants liés à la voirie et à la défense incendie sont apparus dans le dossier et en cours de régularisation avant transfert.

Le PLUi a été arrêté en conseil communautaire le 23 Mars 2022 avec la délibération relative à l'arrêt ainsi qu'au bilan de la concertation. La date d'approbation finale en conseil communautaire est prévue le 24 janvier 2023.

Lors de la séance du 01 décembre 2022, le conseil municipal a voté l'approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT du 09/11/2022) relatif à l'évaluation des charges transférées au titre de la ZAE de Saint-Chinian (DCM 2022-049).

Un défaut de pilotage financier

La fiabilité de l'actif communal n'a pas pu être vérifiée. Les services apparaissent en difficulté pour imputer correctement les amortissements, utiliser les mécanismes des immobilisations en cours pour les opérations pluriannuelles, émettre dans des délais raisonnables les titres de recettes en fonctionnement et identifier et constituer des provisions pour risques et charges adaptées au niveau

de risque auquel la collectivité est confrontée. Plus globalement, la commune ne dispose pas des outils permettant d'anticiper correctement l'exécution budgétaire en l'absence de prospective formalisée.

Suite à un changement de Trésorerie et à la rencontre de la conseillère aux décideurs locaux en fin d'année 2021, Madame le Maire a demandé le 08 novembre d'être accompagnée sur ce dossier pour une mise à jour de l'actif, dans la mise en place d'inventaires physique et comptable. Cette mission importante sera à mener sur 2022 et sera à transmettre à la CRC dans la réponse dès un an.

Concernant les outils, nous étudions les dossiers depuis le départ, un par un, et nous adaptons la gestion au fur et à mesure des urgences et de la nécessité. Par exemple, pour les consommations d'énergie, nous avons conventionné pour avoir accès à une plateforme de suivi des consommations électriques, nous étudions et nous mettons en place des actions correctives.

Nous pallions aux urgences en primo-intention, nous mettons en place des actions correctives et nous prévoyons des actions à venir quand cela est possible. Je prends exemple, pour les marchés nous souhaitons nous doter d'un logiciel permettant le suivi, la régie... mais avant nous travaillons à la mise à jour des dossiers, la mise en place de payfip, le nouveau système de dépôt des espèces via les services de la poste, la mise à jour des tarifs en cohérence avec le coût / bénéfice pour la collectivité et avec la mise en place d'un règlement intérieur.

Ce travail de fiabilisation de l'actif est toujours en cours avec une première étape réalisée en 2022 avec l'accompagnement du conseiller auprès des décideurs locaux. La commune continuera ce travail afin de passer à la M57 le 1^{er} janvier 2024 dans les meilleures conditions.

En 2023, nous sommes en étude de mise en place d'un système de gestion et paiement des droits de place afin de rendre plus fiable la gestion de ce service.

Une situation financière à surveiller

L'excédent brut de fonctionnement a diminué de 11 % en moyenne annuelle en raison d'un effet ciseau marqué (stabilité des produits et hausse des charges de gestion de 2,6 %). La commune devra rapidement augmenter ses recettes (en émettant les titres de recettes pour recouvrer ses créances) et engager une véritable maîtrise des recrutements de ses contractuels remplaçants, les dépenses de personnel augmentant de 2,8 % par an.

La baisse de l'excédent brut de fonctionnement a affecté la capacité d'autofinancement brute, conduisant à une incapacité de la commune à couvrir son annuité du capital de la dette en 2018 et en 2019 par son autofinancement. Le besoin de financement de 1,1 M€ n'a été couvert que partiellement par de nouveaux emprunts (0,7 M€), la commune préférant prélever sur son fonds de roulement (0,4 M€) jusqu'à ce que celui-ci devienne négatif en 2018 et 2019 (- 0,6 M€).

Avec une trésorerie nette négative en 2018 (- 53 k€) et en 2019 (- 251 k€), la commune a dû recourir à des lignes de trésorerie, détournant ainsi la finalité d'un emprunt de court terme pour couvrir un besoin de financement de long terme et afficher une amélioration faciale de sa capacité de désendettement. La commune devra rétablir au plus vite son fonds de roulement net global.

Selon une première analyse des comptes de 2022, les prévisions de la section fonctionnement sont fiables avec une réalisation proche des 90%. Pour la partie investissement, la conjoncture n'a pas permis de mener à bien tous les projets. Prochainement le vote du budget 2023 permettra de transmettre les éléments financiers et montrer que les finances de la commune sont suivies.

- Concernant le recouvrement des créances, la commune a émis des titres de recettes sur la période 2019 à 2020 concernant :
 - la refacturation des écoles aux communes voisines dont les enfants sont scolarisés à Saint-Chinian ;
 - les loyers des bâtiments communaux, des logements, du camping ;
 - La refacturation de l'occupation du gymnase.

Le service n'a pas eu le temps de s'occuper de l'intégralité des recettes concernant la taxe d'assainissement sur les PC mais a commencé son travail de recherche et d'émission du titre dès réception des informations via les services des impôts.

La refacturation aux écoles a été réalisée plus précisément en fonction des charges réelles et les représentants des communes ont été invités aux conseils des écoles afin de prendre part aux décisions.

Le service a réalisé l'émission de titre concernant la taxe d'assainissement sur les PC en remontant sur les 4 dernières années.

- La gestion des ressources humaines est un dossier de fond important. Nous sommes toujours en cours de remise à jour des dossiers.

Depuis 2020, nous avons effectué la régularisation de 5 situations mais 2 dossiers de contentieux sont persistants.

Nous avons mis en place :

- Les indemnités pour les heures supplémentaires ;
- Le compte épargne temps ;
- Les 1607h ;
- La mutuelle avec prise en charge de 25 euros par la commune

Nous allons prochainement vous proposer de délibérer pour la mise à jour du régime indemnitaire avec des grilles de critères claires et lisibles par tous les agents. Ce dossier passera pour avis au Comité technique début février.

Vous devez vous souvenir que la commune a délibéré concernant les heures supplémentaires et afin d'assurer le suivi via un relevé d'heures rempli par l'agent avec validation du supérieur hiérarchique et notification de l'objet comme le demandé la CRC. (2021-012 IHTS et 2021-030 IAT/ISMF).

Une première mise à jour du tableau des effectifs a été effectuée en 2021(2021-029). Nous avons également délibéré en 2021 et 2022 pour la création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire et saisonnier. Ces délibérations nous permettant de faire appel à des contractuels en renfort COVID mais également pour les emplois d'été.

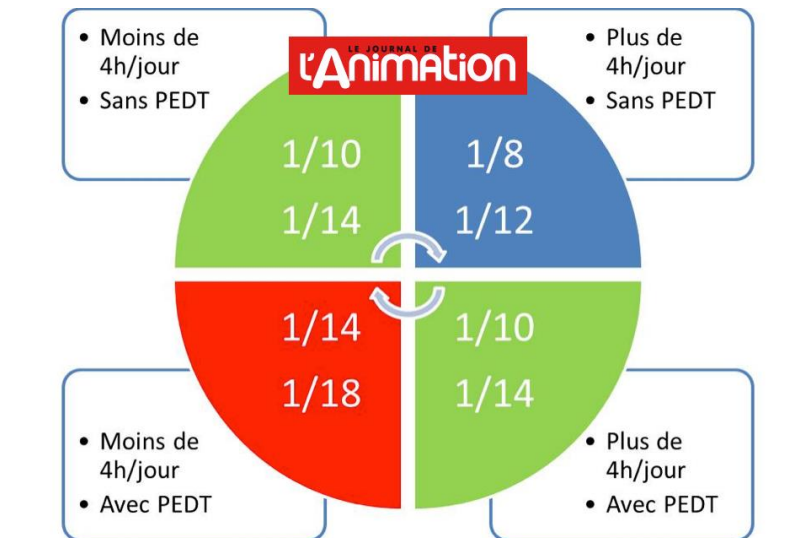
Une nouvelle mise à jour du tableau des effectifs vous sera proposée en 2022 selon la réglementation en vigueur et voici déjà un premier état sur les postes :

3 stagiairisations sur les postes, d'agent Comptable, d'agent polyvalent Entretien/ Périscolaire et agent chargé de l'urbanisme et de l'informatique.

Nous avons augmenté le temps de travail de 90 à 100% pour les 2 agents techniques à l'école maternelle car le besoin et leur investissement ont été constatés.

Nous avons recruté un policier municipal pour assurer le départ de l'ancien et nous avons augmenté le temps de travail de l'agent ASVP qui assure également le binôme sur le service carte identité/passeport ainsi que les remplacements aux écoles.

Nous faisons appel aux contractuels afin d'assurer le taux d'encadrement satisfaisant des enfants sur les temps périscolaires ainsi que les remplacements liés à la crise covid.



Ces remplacements sont indispensables à la sécurité de nos enfants et à la gestion de crise qui dure.

A ce jour à l'école élémentaire, 2 agents titulaires à 80% dont le temps de travail est à l'étude. 3 agents contractuels à 28h / semaine annualisés dont un agent assure le binôme entretien avec un agent stagiaire.

Nous avons également en contractuel un agent assurant la restauration scolaire à l'école maternelle. Ce poste devra être consolidé car ce besoin sera permanent dans les années à venir et nécessite des compétences et de l'investissement.

Pour les services administratifs, nous avons 2 agents en contrat de 1 an. L'assistante administrative venant en appui RH et comptable ainsi que la DGS. Suite à la rupture conventionnelle du CDI de l'ancien DGS, nous avons passé plusieurs mois sans possibilité de recrutement. Nous avons procédé au recrutement d'une contractuelle au 01/02/2021 via le CDG34, puis un premier contrat propre en juillet 2021 sur le poste au grade d'attaché et nous avons renouvelé son contrat sur 2022.

Concernant le renfort des élus sur les services, ils sont ponctuels et non rémunérés comme le veut la loi. Je vous rappelle que nous avons voté par délibération 2021-043 la modification de l'erreur matérielle de saisie sur l'indice terminal des indemnités des élus sans conséquence sur le montant de l'enveloppe.

Une nouvelle mise à jour du tableau des effectifs a été votée en séance du 1^{er} décembre 2022 (DCM 2022-056).

Nous avons augmenté le temps de travail de 80 à 90% pour un agent technique à l'école élémentaire car le besoin et l'investissement ont été constatés.

2 stagiairisations sur les postes, d'agent polyvalent entretien/ périscolaire et agent polyvalent administratif. Deux nouvelles stagiairisations devraient avoir lieu en cours d'année.

L'ensemble des carrières des agents a été mis à jour en décembre 2022 et les arrêtés ont été transmis au CDG34.

Pour 2023, la collectivité reprendra les entretiens individuels afin si les finances le permettent de mettre en place le CIA. Un point d'attention sera également porté à la formation des agents.

- Suite à l'audit de la Chambre Régionale des Comptes, Madame le Maire a remboursé une ligne de trésorerie à 120 000 euros auprès du Crédit agricole grâce à la cession d'un bien immobilier comme demandé en urgence par le CRC. Nous attendons la vente effective d'un nouveau bien pour étudier la possibilité de rembourser à nouveau tout ou partie d'une ligne.

Pour rappel : La ligne de trésorerie correspond à un crédit ouvert, à court terme (moins d'un an), accordé par une banque à la collectivité. La durée, le plafond et les modalités de remboursement sont négociés préalablement. Cette ligne de trésorerie donne à l'emprunteur un droit de tirage (d'utilisation) des fonds prêtés selon ses besoins, le plus souvent, c'est pour lui permettre de lancer des travaux et de les payer en attendant la rentrée des subventions.

Nous avons été dans l'obligation de recourir à l'emprunt pour un montant de 150 000 euros afin d'acheter le terrain pour les futurs locaux des services techniques qui seront conformes à la réglementation et adaptés à nos besoins.

Madame le Maire suite à la cession d'un bien a remboursé une partie de la ligne de trésorerie auprès de la caisse d'épargne, renouvelant uniquement la ligne pour un montant de 100 000 euros.

Une nouvelle cession est en cours avec une signature prochaine de compromis. La collectivité essaiera à nouveau de rembourser tout ou partie des lignes de trésorerie.

RECOMMANDATIONS	6
INTRODUCTION	7
1. LA COMMUNE ET SON ENVIRONNEMENT	8
Principales caractéristiques	9
L'habitat	9
Les liens avec la Communauté de Communes Sud-Hérault	
1.3.1. Les transferts de compétences	10

Le transfert de la ZAC est en cours avec la communauté des communes. Des problèmes importants liés à la voirie et à la défense incendie sont apparus dans le dossier et en cours de régularisation avant transfert. Voir page 3.

1.3.2. Les mutualisations	11
---------------------------------	----

Une partie des achats groupés lancés par la Communauté des Communes n'a pas été renouvelée comme par exemple pour les vêtements de travail. Les services de la CCSUD nous ont transmis les noms des prestataires afin que nous demandions plusieurs devis. En 2021, un courrier de la Communauté nous a fait part d'un groupement de commande pour les repas des écoles mais nous travaillons déjà en partenariat avec le service de restauration scolaire du Collège qui accueille également les enfants de l'élémentaire le temps du repas méridien.

La Communauté des Communes a modifié sa convention de mise à disposition de son service d'instruction d'urbanisme avec une refacturation des actes. La commune a ensuite délibéré afin d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention et à valider cette facturation (DCM 2022-051). La première facture 2022 pour les 9 premiers mois s'élève à 10 231,90 €.

2. LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL 11

Les indemnités des élus11

Délibération 2021-043 modifiant l'erreur matérielle de saisie sur l'indice terminal des indemnités des élus.

Délibération 2021-042 mettant à jour les délégations du conseil municipal au Maire.

La cession de matériel informatique mis à la disposition d'élus12

Un premier courrier a été envoyé en août 2020 aux anciens élus afin qu'ils restituent le matériel mis à disposition et un inventaire du passif est en cours de finalisation. Un deuxième courrier de mise en demeure a été envoyé aux anciens élus concernés en date du 15/11/2021.

- La cession de matériel informatique n'a pas été effectuée dans les règles. Démunis en terme de matériel de téléphonie et informatique, à un premier courrier a été envoyé en août 2020 aux anciens élus afin qu'ils restituent le matériel mis à disposition. Un deuxième courrier de mise en demeure a été envoyé aux anciens élus concernés en date du 15/11/2021. A ce jour nous avons récupéré 2 ordinateurs portables et 2 téléphones. Nous finalisons le dossier afin que notre avocat transmette le dossier au procureur de la République. Nous sommes en cours d'étude financière et opérationnelle concernant ce type d'équipement avant de se doter d'outils adaptés et financièrement acceptables.

N'ayant pas eu tous les retours des mises en demeure, notre cabinet d'avocat va prendre le relais sur cette procédure.

A ce jour le contrat de matériel informatique nous a coûté :

2016-2018 : 1 ^{er} contrat rex rotary	14 490 euros
2018-2023	40 675.08 HT soit 1610 euros / trimestre HT
Cout total 55 165.08 euros HT pour 10 ordinateurs et un serveur	Sans garantie depuis 2020 et matériel n'appartenant pas à la collectivité

La collectivité a procédé à la contractualisation avec CANON avec un rachat du contrat de REXROTARY, un changement du parc informatique et du serveur.

La qualité de l'information financière13

Lors des votes du CA COMMUNE et ASSAINISSEMENT 2020 et délibérations afférentes, la nouvelle équipe municipale accompagnée de la nouvelle DGS et de la nouvelle comptable ont commencé à assurer la complétude des annexes budgétaires et poursuivront en 2021.

La qualité des prévisions budgétaires13

Lors de la préparation du BP 2021 COMMUNE et ASSAINISSEMENT 2021, les équipes accompagnées par les services de la préfecture, ont établi un budget sincère sur la base des connaissances à cette période et des éléments retrouvés. Voir les BP, les délibérations afférents, la note synthétique, les RAR au 31/12/2020.

La qualité de l'information financière et la qualité des prévisions budgétaires ont été mises en œuvre pour le vote du budget 2022 et seront poursuivies en 2023. Les RAR sont établis afin de donner une image plus claire des finances communales.

3. LA FIABILITÉ DES COMPTES	15
La fiabilité de l'actif	15
3.1.1. L'inventaire physique et comptable	15

Suite à un changement de Trésorerie et à la rencontre de la conseillère aux décideurs locaux, Madame le Maire a demandé le 08 novembre d'être accompagnée sur ce dossier pour une mise à jour. Les services de la commune ont été informés de la nécessité de prévoir rapidement un inventaire physique.

L'inventaire physique n'a pas été réalisé en 2022. Il est dans les objectifs de service pour 2023, et ce, avant le passage à la M57.

3.1.2. Les dotations aux amortissements	15
3.1.3. L'absence d'immobilisations en cours.....	16
Les recettes à classer ou à régulariser	16

La commune a émis des titres de recettes sur la période 2019 à 2020 concernant la refacturation des écoles aux communes voisines dont les enfants sont scolarisés à Saint-Chinian, les loyers des bâtiments communaux et des logements. Le service n'a pas eu le temps de s'occuper des recettes concernant la taxe d'assainissement.

Emission de titre concernant la taxe d'assainissement sur les PC en remontant sur les 4 dernières années pour un montant au chapitre 70 – 70613 du budget assainissement 2022 de 54 000 euros.

Les provisions	17
----------------------	----

Des provisions ont été prévues au BP 2021 sur la base du degré de risque connu et des contentieux en cours. Les agents en charge de la prévision budgétaire seront vigilants sur 2022.

Ils le seront également pour 2023.

4. LA SITUATION FINANCIÈRE	18
Le résultat de la section de fonctionnement	18
4.1.1. La formation de l'excédent brut de fonctionnement	18

Le conseil municipal a voté les taux des impôts locaux sans augmentation pour 2021 considérant que l'effort de la population était suffisamment important depuis l'augmentation des taux en 2015 et suite à la crise sanitaire. Si nécessaire le recours du levier fiscal sera proposé une fois la situation assainie.

Concernant l'évolution des ressources institutionnelles, plus précisément la DGF/ FPIC, la commune a sollicité la DDTM et la CC SUD Hérault pour nous accompagner dans la mise à jour de la longueur de voirie communale.

Pour l'instant les ressources institutionnelles restent relativement stables en 2021 avec des mécanismes de compensation mais cette compensation risque de ne pas perdurer avec une constatée évolution des compétences et missions des collectivités. Dans les prochains mois, nous espérons pouvoir organiser une réunion publique où on parlera notamment des ressources mais également des projets.

La commune a passé des contrats avec GEOPTIS – LA POSTE pour être accompagnée sur un audit de voirie, la mise à jour du tableau des classements de voirie et la normalisation des BAL.

La réunion publique n'a pas pu encore avoir lieu mais se tiendra en 2023.

Depuis le 28 mai 2020, la nouvelle équipe municipale essaye de maîtriser ses charges à caractère général tout en effectuant les missions obligatoires et notamment celles liées à la sécurité (exemple : contrôle des extincteurs et dotation dans les ERP non équipés).

- La location de matériel informatique : consultation de divers prestataires pour reprise de contrat (engagement actuel jusqu'en août 2023 sans garantie depuis 2021 sur 90% de l'installation) et mise en place de matériel correspondant aux besoins de la collectivité ;
- Gestion des contentieux RH : régularisation de 5 situations, 2 dossiers persistants en contentieux ;
- Fin du recours à un cabinet d'expertise comptable ;
- Fin des interventions dans le domaine des systèmes d'information ;
- La gestion des repas pour les écoles se fait maintenant via des réservations sur un portail famille pour une meilleure gestion des présences et de la facturation des repas ;
- Rupture conventionnelle du CDI de l'ancien DGS avec recrutement d'une contractuelle au 01/02/2021 sur le poste au grade d'attaché.

Concernant la maîtrise des charges en personnel, la commune ne peut pas encore évoquer de baisse de cette charge puisque nous sommes en cours d'assainissement des dossiers RH et que la période de gestion de la crise sanitaire contraint à l'emploi de contractuels afin d'assurer un taux d'encadrement suffisant pour les personnels périscolaire et scolaire.

La commune s'engage à mettre à jour annuellement son tableau des effectifs et délibérer pour les postes d'accroissement d'activités ou saisonniers afin de coller à ses besoins ainsi qu'à ses ressources.

Le Comité technique vient d'être saisi concernant 3 projets de délibérations pour mise en place au 01/01/2022 :

- Mise en place des 1607h ;
- Création du Compte Epargne Temps ;
- Mise à jour du RIFSEEP.

Suite à un problème informatique, le secrétariat du CT n'a pas reçu la saisine concernant le RIFSEEP. Le CDG34 nous assure de l'inscription pour janvier au 1^{er} CT de l'année 2022.

Le conseil municipal a voté le RIFSEEP en séance du 17 février 2022 (DCM 2022-008). L'ensemble des agents auront la mise à jour de leur IFSE en janvier 2023. Le CIA sera envisagé sur 2023 si les finances de la commune le permettent et une mise à jour des grilles de cotation du RIFSEEP sera envoyée au CT avant d'être délibérée.

Nous avons eu un départ en retraite en 2022 avec un contentieux restant en cours. Un agent est toujours en disponibilité pour raison personnelle. Nous allons avoir 2 départs en retraite en 2023 avec une réorganisation de services qui en découlera.

La commune a délibéré concernant les heures supplémentaires et assure le suivi via un relevé d'heures rempli par l'agent avec validation du supérieur hiérarchique et notification de l'objet (2021-012 IHTS et 2021-030 IAT/ISMF).

La collectivité établit annuellement les annualisations prévisionnelles par service, les met à jour mensuellement avec l'enregistrement des feuilles d'heures, des congés et des absences.

Concernant les subventions de fonctionnement :

- Création d'un nouveau CCAS sans possibilité de vote d'un budget propre pour 2021 ;
- Les subventions aux associations ont été attribuées en fonction des demandes et projets.

La formation des élus s'organise suite à une adhésion au CFMEL.

Le Budget annexe CCAS a été voté pour 2022 et il a pu mener à bien ses projets.

Les dossiers de subventions 2023 ont été envoyés aux associations. La même procédure sera appliquée.

Les élus sont partis en formation grâce au CFMEL et les agents grâce au CNFPT. 3 agents ont bénéficié de la formation d'intégration et ont pu être titularisés. Quelques formations métiers ont pu être menées grâce aux formations en intra collectivité.

4.1.2. La capacité d'autofinancement brute	29
4.1.3. Le résultat de fonctionnement	29
Le financement des investissements	30
4.2.1. Une insuffisance d'autofinancement nette	30
4.2.2. Un financement propre disponible insuffisant	30

L'agent comptable a travaillé pour récupérer le FCTVA 2018 et 2019. Elle a été accompagnée des services de la préfecture et guidée pour une meilleure prise en charge du FCTVA pour les prochains exercices.

Le conseil municipal a voté la cession de biens/parcelles afin de contribuer au redressement financier de la commune (Délibérations 2020-026, 2021-045 et 046).

Le conseil a délibéré pour une nouvelle cession qui devrait avoir lieu en 2023 (DCM 2022-048 Cession d'un immeuble appartenant à la commune cadastré AB300).

En 2020 et 2021, la commune a sollicité ou complété les dossiers de subventions auprès de l'Etat, de la Région ou du Département.

- Etat :
 - DSIL 2021 : Rénovation énergétique de l'école élémentaire phase combles
 - DSIL 2020 : Bornes électriques du marché
 - Intempéries 2018
- Région :
 - Passerelle
 - Intempéries 2018
- Département :
 - FAIC 2020
 - FAIC 2021
- Etat :
 - DSIL /DETR (obtenue) : Aménagement d'une cantine scolaire report des travaux en 2023 – en attente de la visite du projet par le CHSCT ;

- Région :
 - PVD – Etude Urbaine (obtenue) avec financement de la banque des territoires ;
- Département :
 - FAIC 2022 (obtenue) : Dévoiement réseau d’arrosage du stade – travaux qui débuteront le 23 janvier ;
 - Création d’un jardin intergénérationnel (dossier en instruction) ;

Pour 2023, la collectivité a plusieurs projets :

- Réhabilitation de ses réseaux d’assainissement et des eaux pluviales en coordination avec le SIVOM pour le réseau d’eau potable et en amont de la réhabilitation de la voirie RD612 par le Département ;
- Etablissement de soins pluridisciplinaires avec l’accompagnement par Hérault Ingénierie ;
- La création d’un bâtiment pour les services techniques aux normes.

Un dossier de demande de subvention a déjà été déposé auprès de l’agence de l’eau pour le projet réseaux RD612. Une demande de subvention sera également déposée auprès de l’Etat et de la Région.

Il en sera de même pour les autres projets, une fois les premières études et estimations réalisées.

La banque des territoires a reçu les éléments de nos projets et nous allons déposer des demandes d’emprunts appuyées par notre labélisation PVD.

4.2.3. La couverture des dépenses d’investissement	34
La situation bilancielle	34
4.3.1. La dette.....	34
4.3.2. Le fonds de roulement net global.....	37
4.3.3. Le besoin en fonds de roulement	38

Les délais de paiement (44 jours) ont été rallongés fin 2020 suite aux reprises des salaires des agents en contentieux dont les remboursements par l’assurance n’ont été effectifs que le 29 décembre.

4.3.4. La trésorerie	39
----------------------------	----

Suite à l’audit de la Chambre Régionale des Comptes, Madame le Maire a remboursé une ligne de trésorerie à 120 000 euros auprès du Crédit agricole grâce à la cession d’un bien immobilier.

Madame le Maire a renouvelé la ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 euros au lieu de 150 000 euros auprès de la caisse d’épargne.

ANNEXE	40
GLOSSAIRE.....	41